

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON (Loire)**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le 12 mai 2026, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été publiée, par extrait, le 21 mai 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX**, le **lundi dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni **salle de l'Orangerie à Montbrison**, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Cindy GIARDINA, M. Guillaume LOMBARDIN, Mme Cécile MARRIETTE, M. Luc VERICEL, Mme Arlette SURGEY, M. Nicolas BONIN, Mme Anne GIROUDON, M. Patrice ROMEUF, Mme Annabel TURNEL, Mme Corinne JACQUEMONT, M. Philippe DUCHEZ, Mme Estelle ROUX, M. Martial CHAUMARAT, Mme Christiane BAYET, M. Mickael GAULT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Jocelyne PALLE, M. Gilles TRANCHANT, Mme Valérie ARNAUD, M. Jordan LETELLIER, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Isabelle DELGADO, M. Hugo FRERY, M. John COURTEMANCHE, Mme Mireille DE LA CELLERY, M. Victor BLANCHET, M. Jérôme PEYER, Mme Isabelle CHOULET-DÉMARIAUX, M. Gilbert DAVID, Mme Amélie DE ALMEIDA.

Absents : M. Boris ARDUY,

M. Boris ARDUY avait donné pouvoir à M. Gérard VERNET,

Le quorum est atteint.

Secrétaire : Mme Arlette SURGEY.

Rapporteur : Mme Anne GIROUDON.

Délibération n°2026/05/52 – Convention de labellisation Scène Régionale et Scène Départementale avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Loire – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29

Vu la délibération-cadre n°AP-2022-10/13-10-7060 relative au Plan régional en faveur de la culture et du patrimoine, adoptée en assemblée plénière des 20 et 21 octobre 2022 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la délibération n°2025/09/06 du 22 septembre 2025 approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Montbrison et le Département de la Loire, laquelle précise notamment l'importance du développement de l'Éducation Artistique et Culturelle en lien avec le projet artistique,

Considérant l'intérêt de soutenir le développement du spectacle vivant et l'action culturelle menée par le Théâtre des Pénitents ;

Considérant le projet de convention pluriannuelle de projet 2026-2029 annexé à la présente délibération ;

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire, Loire Forez Agglomération et les collectivités locales soutiennent le spectacle vivant à travers des dispositifs de labellisation et d'accompagnement des équipements culturels structurants.

Labellisé « Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes », le Théâtre des Pénitents constitue un acteur culturel majeur du territoire, reconnu pour la qualité de sa programmation, son soutien à la création artistique et les actions menées en direction des publics.

Dans la continuité de la convention engagée depuis 2022, il est proposé de conclure une nouvelle convention pluriannuelle de projet pour la période 2026-2029 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire et la Ville de Montbrison.

Cette convention, jointe en annexe de la présente délibération, définit les engagements respectifs des partenaires autour du projet artistique et culturel du Théâtre des Pénitents ainsi que ses axes de développement.

Ainsi, Mme Anne GIROUDON demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature de la convention entre la Ville de Montbrison, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Loire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide :

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle de projet 2026-2029 conclue entre la Ville de Montbrison, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Loire relative au Théâtre des Pénitents.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention de labellisation Scène Régionale et Scène Départementale avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Loire en annexe, ainsi que tous les documents afférents.

A MONTBRISON, LE 19 MAI 2026.
CERTIFIÉ EXECUTOIRE

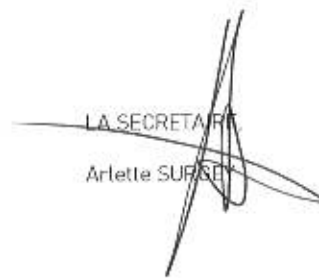
LE MAIRE,

Christophe BAZILE



LA SECRÉTAIRE

Arlette SURSET



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 164, rue Duguesclin, 69633 Lyon Cedex 03 ou www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune Montbrison, Direction Générale, CS 50177, 42 635 MONTBRISON CEDEX étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.